



L'Assureur Conseil de référence

RAPPORT ESG 2024



SOMMAIRE

Métier	07
Mission	08
Valeurs	09
Gouvernance	10
STRATÉGIE ESG	14
Démarche	14
Les trois piliers ESG	14
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	15
COMITÉ ESG	16
ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	17
Minimiser les impacts environnementaux	18
Gestion des déchets	20
Bilan carbone	20
ENGAGEMENT SOCIAL	21
Profil du capital humain	22
Politique de recrutement et de gestion de carrière	23
Politique de rémunération et avantages sociaux	24
Un dialogue social fluide	25
Assurer des conditions de travail propices à la santé et à la sécurité	25
Accompagner l'évolution de nos métiers et des pratiques managériales par la formation	26
Soutien aux artisans marocains : une approche locale et créative	28
Accompagner nos clients et communautés pour plus de protection et de résilience	28
Contribuer aux actions de mécénat	31
ENGAGEMENT GOUVERNANCE	32
Agir selon les principes de déontologie professionnelle	33
Cultiver les valeurs d'éthique dans nos relations commerciales	35
Protéger les données personnelles des collaborateurs et de nos clients	36
Améliorer l'expérience client par la digitalisation des processus éligibles	37





Précurseur national dans le conseil et le courtage en assurance et réassurance au Maroc, AGMA accompagne tous les secteurs de l'économie en développant une expertise pointue dans l'ensemble des branches d'assurance.

Engagée à offrir des services de haute qualité, AGMA intègre pleinement les principes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa démarche.

Sa chaîne de valeur couvre l'ensemble du cycle assurantiel : conseil, placement et gestion des programmes d'assurance, traitement des sinistres, ainsi qu'un accompagnement personnalisé en matière de prévention des risques.

Certifiée ISO 9001 depuis 2008, AGMA place la satisfaction client au cœur de ses priorités, en garantissant un service professionnel, efficace et durable. Cette exigence de qualité repose sur une culture d'entreprise forte, fondée sur l'engagement de ses collaborateurs, la recherche de performance et un sens rigoureux de l'éthique.

MÉTIER

La chaîne de valeurs d'AGMA comprend le conseil en amont, le placement et suivi actif des programmes d'assurance, la gestion des sinistres en coordination avec les différents partenaires (Assureurs, Réassureurs, Experts, Garages, etc...) ainsi que l'accompagnement des clients dans le cadre de la démarche de prévention des risques pour une meilleure maîtrise de la sinistralité.

AGMA est un grand acteur dans les différentes branches d'assurance, avec une forte présence dans l'assurance dommages (plus de 30% de part de marché), notamment dans les domaines suivants :

- Assurances dommages (Incendie, Automobile, Transport)
- Assurances de personnes (Santé, Vie, Retraite)
- Assurances de responsabilités (Accidents du Travail, Responsabilité Civile)

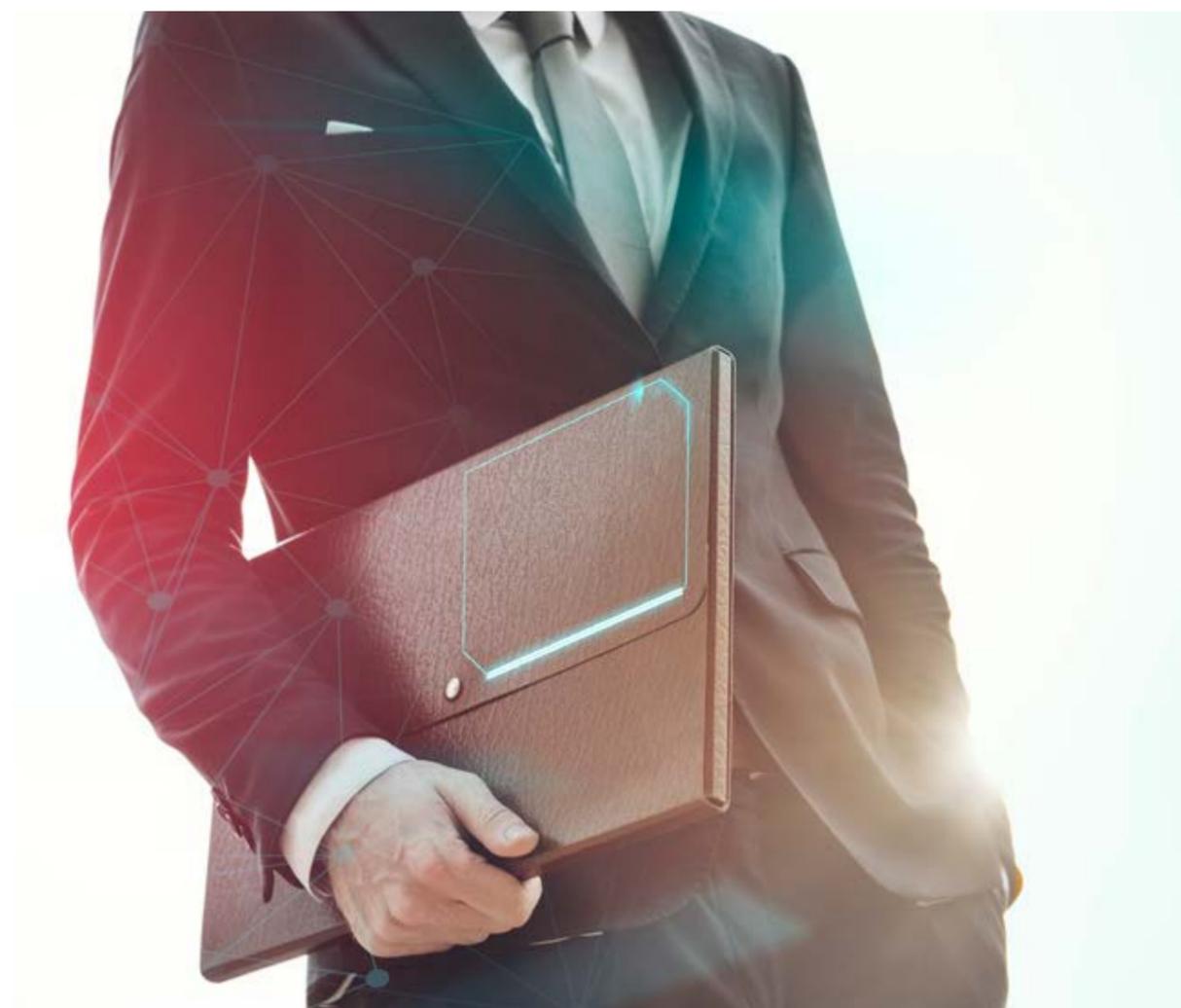
Depuis 2022, nous avons développé une stratégie de croissance dans le « midle-market », ce qui a permis une meilleure diversification de notre portefeuille.

MISSION

Etudier, anticiper, négocier, accompagner et s'engager sont autant de missions que nous accomplissons dans le respect des règles professionnelles et de nos valeurs historiques.

Notre rôle, en tant qu'Assureur Conseil, consiste à :

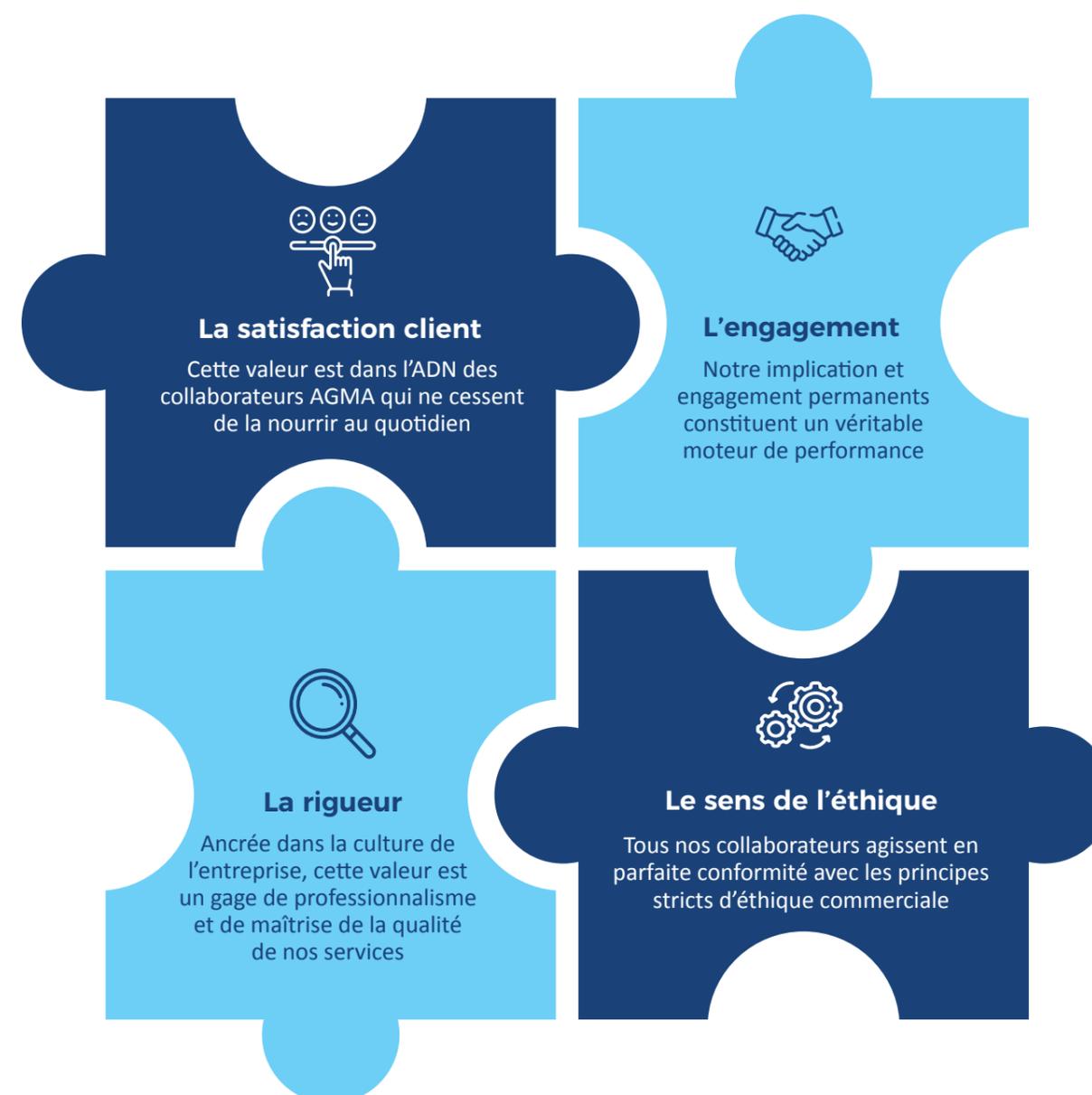
- Étudier les circonstances des risques des clients pour concevoir des polices d'assurance adaptées et optimisées ;
- Anticiper les besoins des clients en recherchant pro-activement les meilleures solutions auprès des compagnies d'assurance ;
- Négocier, avec les partenaires d'assurance, les garanties appropriées en fonction des risques des clients pour répondre à leurs besoins propres, et parfois complexes ;
- Accompagner les assurés tout au long de la vie de leurs contrats à travers un conseil personnalisé, une assistance permanente et un partenariat à long terme ;
- Engager notre responsabilité pour l'ensemble des actes entrepris en tant que mandataire de nos clients.



VALEURS



Les valeurs d'AGMA, constituant le socle de la culture d'entreprise, soutiennent notre stratégie de développement et irriguent l'ensemble de nos fonctions





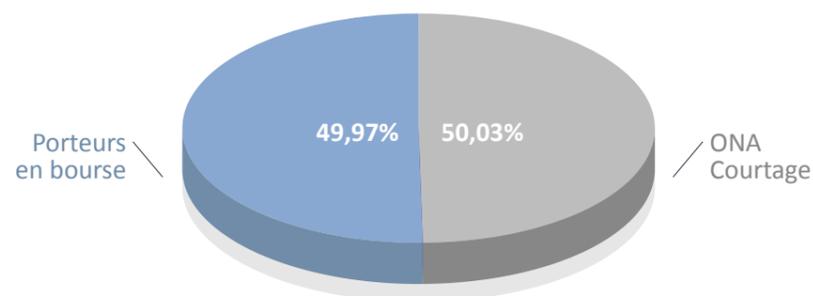
GOUVERNANCE

L'ACTIONNARIAT

ONA Courtage est une société contrôlée par le groupe AL MADA. Elle compte aussi Axa Assurance Maroc dans son tour de table.

Les informations financières, de gestion, sociales et de mécénat sont régulièrement communiquées aux actionnaires à travers les publications, le site Web et les supports de presse conformément aux exigences légales et réglementaires.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2024



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31/12/2024, neuf administrateurs composent le Conseil d'Administration d'AGMA SA qui se réunit deux fois par an afin de procéder à une analyse collective des performances de la société, faire le

point sur les comptes semestriels et annuels et définir les orientations stratégiques pour le développement des activités du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration d'AGMASA compte 3 femmes.

ADMINISTRATEUR	FONCTION	DURÉE DES MANDATS EN COURS (AU 31.12.2024)	TAUX DE PRÉSENCE EFFECTIVE EN 2024
M. Ali CHRAIBI	Président Directeur Général	2019-2024	100%
Mme Sanaa BAKKAL	Administrateur, représentant ONA Courtage	2022-2027	50 %
M. Karim CHBANI	Administrateur, représentant SFGP	2019-2024	100%
Mme Houria BOUAZZA	Administrateur	2023-2028	100%
M. Abed OUAZZANI	Administrateur	2020-2025	100%
M. Mohamed SAIDI	Administrateur indépendant	2020-2025	100%
Mme Meriem RIADI	Administrateur	2020-2025	100%
M. Badre ATLASSI	Administrateur	2020-2025	0 %
M. Abdelhadi EL OMARI*	Administrateur indépendant	2022-2027	100%

* Coopté dans le Conseil d'Administration du 15 mars 2024 en remplacement de Mme Meryem CHAMI

Le Conseil d'Administration :

- S'assure de l'efficacité du système de contrôle interne et du dispositif de gestion des risques de l'entreprise ;
- Veille à la qualité de l'image et de la réputation de la société ;
- S'assure que les conventions réglementées sont identifiées, établies à une juste valeur ; approuvées de manière indépendante et sans la participation des parties intéressées ;
- Promeut la cohérence du développement économique de l'entreprise avec une politique sociale et une démarche citoyenne, fondées notamment sur le respect de la personne humaine et la préservation de l'environnement.

LES COMITÉS SPECIALISÉS

AGMA dispose de quatre comités spécialisés émanant du Conseil d'Administration. Chacun de ces comités est composé de trois administrateurs et d'invités permanents parmi les responsables d'AGMA et du groupe AL MADA.

Le Comité des Risques et des Comptes (CRC), où siègent les deux commissaires aux comptes de la société, est présidé par un administrateur indépendant.

Le CRC passe en revue l'ensemble des sujets affectant les comptes afin de s'assurer de l'intégrité et de la conformité réglementaire des opérations comptables et financières. Ce comité a aussi pour mission de superviser le dispositif de gestion des risques d'AGMA avec un suivi de son évolution. Il fait office également de comité d'audit en définissant les plans d'audit pluriannuels et en suivant les résultats des missions d'audit et l'avancement des plans d'actions y afférents.

Le Comité de Nominations et de Rémunérations (CNR) examine le recrutement, nomination, conditions de rémunération & avantages sociaux, départs éventuels et plan de succession des cadres dirigeants de l'entreprise (mandataires sociaux et membres du Comité de Direction) mais également des autres cadres suivis selon la définition de la Charte de gouvernance du groupe.

La Business Review (BR) a pour rôle d'assurer au groupe AL MADA un suivi des orientations stratégiques, de la performance économique et de la gestion budgétaire de la société.

Le Comité ESG a pour mission de superviser la mise en œuvre de la stratégie ESG d'AGMA, en assurant le suivi de la feuille de route associée. Il surveille les risques ESG identifiés par le management. Le Comité peut également solliciter des diagnostics externes afin de suivre les tendances mondiales et les meilleures pratiques du secteur, garantissant ainsi l'alignement d'AGMA avec les normes et exigences en matière d'ESG.

COMITÉS SPÉCIALISÉS	MEMBRES
LE COMITÉ DES RISQUES ET DES COMPTES (CRC)	<p>M. Mohammed SAIDI (Président CRC) Mme Sanaa BAKKAL (membre) M. Karim CHBANI (membre)</p> <p>INVITÉS PERMANENTS : Le DGA du pôle Administratif et Financier d'AGMA Le Responsable Audit Interne et Risk Management d'AGMA Le Responsable Audit interne et Risk Management AL MADA Le Responsable Consolidation et Comptabilité AL MADA Les deux Commissaires aux comptes de la société</p>
LE COMITÉ DE NOMINATIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS (CNR)	<p>M. Ali CHRAIBI (Président du CNR) Mme Sanaa BAKKAL (membre) M. Karim CHBANI (membre)</p> <p>INVITÉS PERMANENTS : Le Directeur Capital Humain AL MADA Le DGA du pôle Administratif et Financier AGMA Le Responsable Rémunération et Recrutement AL MADA</p>
LA BUSINESS REVIEW	<p>M. Ali CHRAIBI (membre) Mme Sanaa BAKKAL (membre) M. Karim CHBANI (membre)</p> <p>INVITÉS PERMANENTS : Le DGA du pôle Administratif et Financier d'AGMA</p>
LE COMITÉ ESG	<p>M. Ali CHRAIBI (Président du Comité ESG) Mme Houria BOUAZZA (Membre) Mme Meriem RIADI (Membre)</p> <p>INVITÉS PERMANENTS : M. Karim CHBANI Mme Sara CHAQRUNI Mme Douae SBAI Comité interne AGMA</p>

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction est composé, au 31 décembre 2024, de quatre membres : le PDG, le DGA en charge du pôle opérationnel, le DGA en charge du pôle Administratif et Financier, le Directeur Exécutif Technique.

Il a pour principales missions de :

- Suivre les performances de l'entreprise et veiller à la réalisation des objectifs arrêtés ;
- Examiner les sujets d'actualité impactant les activités du Cabinet ;

• Echanger autour des projets de développement et des situations problématiques éventuelles pour prise de décisions concertées ;

• Piloter les projets transverses et assurer la communication entre les différentes entités.

En 2024, la rémunération fixe chargée de l'ensemble des cadres dirigeants d'AGMA s'est élevée à 7.628 KDH.

Aucun cadre dirigeant ne bénéficie de stock-options.





STRATÉGIE ESG

AGMA s’inscrit dans une démarche responsable, fidèle à la signature “Positive Impact” du groupe Al Mada, en incarnant une approche proactive pour créer un impact positif.



Notre démarche

L’engagement envers la durabilité chez AGMA repose sur une approche stratégique qui vise à améliorer les résultats tout en respectant les principes de durabilité. AGMA s’efforce de maximiser l’impact positif sur ses communautés et l’environnement, tout en générant des bénéfices durables pour l’avenir. Cette ambition se reflète dans sa volonté d’intégrer des pratiques responsables en garantissant ainsi une gestion efficace des ressources naturelles et une réduction de son empreinte carbone.

AGMA s’engage à créer de la valeur à long terme, non seulement pour nos parties prenantes, mais aussi pour la société dans son ensemble, en veillant à ce que nos actions aient des retombées positives durables, en alignant notre stratégie avec les enjeux globaux et en répondant aux attentes croissantes en matière de critères ESG.

Cette vision stratégique lui permet de répondre aux défis globaux tout en renforçant sa compétitivité et sa pérennité.

PILERS	ENGAGEMENTS
ENGAGEMENT ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	Respect des principes de déontologie professionnelle
	Promotion des valeurs d’éthique dans nos relations commerciales
	Protection des données personnelles de nos collaborateurs et de nos clients
DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL	Mise en priorité du traitement équitable et l’égalité des chances
	Promotion du développement des collaborateurs afin de maximiser leur potentiel
RELATIONS SOCIALES	Renforcement de la confiance et la collaboration avec nos clients
	Développement de l’économie locale
	Promotion d’un engagement social actif

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

TYPE DE PARTIE PRENANTE	PRINCIPAUX CANAUX DE DIALOGUE	FRÉQUENCE DU DIALOGUE
COLLABORATEURS & REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Communication interne Intranet Enquêtes internes de satisfaction Moyens Généraux & Systèmes d’Information Évaluation annuelle 	En continu, trimestrielle ou annuelle selon les canaux
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires / Chargés de comptes dédiés Réunions périodiques Emailing / Communiqués Enquête de satisfaction Rapport annuel et plaquette institutionnelle Site Web 	En continu, trimestrielle ou annuelle selon les canaux
PARTENAIRES ASSUREURS & COURTIER INTERNATIONAUX	<ul style="list-style-type: none"> Conventions de partenariat Réunions Correspondances Interlocuteurs métiers par domaine Évaluation des compagnies 	En continu, régulière ou annuelle selon les canaux
AUTRES FOURNISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> Contrats, bons de commande Ordonnateurs Consultations, réunions 	Au besoin et selon l’importance
ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale Publications réglementaires Organes de gouvernance (CA, CRC, CNR, Business Review) Portail digital 	Une à quatre fois par an selon la charte de gouvernance et la périodicité des publications
SOCIÉTÉ CIVILE & ASSOCIATIONS	<ul style="list-style-type: none"> À travers la Fondation Al Mada 	Annuelle
MEDIA, ANALYSTES & AGENCES DE NOTATION	<ul style="list-style-type: none"> Site Web Plateforme SESAM AMMC Bourse de Casablanca Communiqués réglementaires Publications réglementaires (Rapports annuel et financier, ESG) 	Une à plusieurs fois par an selon les canaux
ORGANISMES DE RÉGULATION ET D’ACCREDITATION	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme Webinter (ACAPS) Portail ANRFNET(ANRF) Plateforme SESAM (AMMC) Réunions et échanges écrits 	Trimestrielle, semestrielle, annuelle et au besoin selon les canaux
FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Fédéral FNACAM / AG Communiqués FNACAM 	Plusieurs fois par an
ORGANISMES DE PRÉVOYANCE ET POUVOIRS PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> Portails des organismes Echanges officiels 	Mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon les déclarations et au besoin



COMITÉ ESG



Le Comité ESG d'AGMA est chargé de définir la stratégie ESG du cabinet, de suivre la mise en œuvre de la feuille de route associée et d'évaluer les progrès réalisés. Il identifie les risques ESG spécifiques auxquels l'entreprise est exposée et propose des stratégies d'atténuation pour les gérer efficacement. Le Comité effectue également des diagnostics externes pour comprendre les tendances mondiales et les meilleures pratiques en matière d'ESG, ce qui lui permet de veiller à ce que l'entreprise se conforme aux réglementations et aux normes en vigueur. Grâce à son expertise et à son suivi régulier, le Comité ESG joue un rôle clé dans la gestion responsable et durable d'AGMA.

MEMBRES

M. Ali CHRAIBI
Président du Comité ESG

Mme Houria BOUAZZA
Membre

Mme Meriem RIADI
Membre

INVITÉS PERMANENTS

M. Karim CHBANI
Mme Sara CHAQROUNI
Mme Douae SBAI
Comité interne AGMA



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

MINIMISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



Les impacts environnementaux directs résultent principalement du fonctionnement des bâtiments et des outils de travail, notamment la consommation d'électricité pour l'éclairage, la climatisation et les équipements informatiques, ainsi que l'utilisation de carburant pour la flotte de véhicules de fonction et de service. Les déchets sont essentiellement constitués de papier et de toners d'impression, ce qui constitue les principaux aspects environnementaux sur lesquels AGMA se concentre pour réduire son empreinte écologique.

INDICATEUR	UNITÉ	2023	2024	ÉVOLUTION
Consommation d'eau	M³	897	837	-60
Consommation d'électricité	KWh	132 395	121 170	-11 225
Consommation de carburant	Litres	34 648	37 409	2 761
Consommation de papier	Kgs	4500	4 250	-250
Consommation de toners	Nb.	86	60	-26

ACTIONS DE RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

AGMA est déterminé à réduire son impact environnemental en mettant en œuvre des pratiques durables dans ses opérations. L'objectif d'AGMA est de minimiser son empreinte écologique tout en promouvant des comportements responsables au sein du personnel.

Actions mises en place :

✓ ÉCLAIRAGE ÉCO-ÉNERGÉTIQUE

Déploiement d'ampoules LED adaptées aux différents espaces de travail pour une utilisation efficace de l'énergie.

✓ SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Campagne de sensibilisation régulières pour encourager le personnel à adopter des comportements responsables.

✓ ROBINETTERIE ÉCOLOGIQUE

Remplacement progressif de la robinetterie par des modèles plus écologiques.

✓ SYSTÈMES D'ALLUMAGE AUTOMATIQUE

Installation de systèmes d'allumage automatique pour optimiser la consommation d'énergie.

✓ ÉNERGIE RENOUELABLE

Installation de panneaux solaires pour produire de l'électricité propre et renouvelable pour les locaux.

✓ VÉHICULES HYBRIDES

Migration progressive vers des véhicules hybrides pour les voitures de fonction et de service.

✓ RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Réduction des émissions avec le remplacement progressif des climatiseurs par des modèles « Inverter » à haute efficacité énergétique pour une climatisation SMART consommation.

✓ RÉDUCTION DES DÉCHETS

Engagement pour la réduction des déchets et la promotion de pratiques durables.

✓ DON D'ORDINATEURS

Don d'ordinateurs à des associations.

✓ RECYCLAGE DES ARCHIVES PAPIER

Recyclage des archives papier en fin de conservation, en partenariat avec des sociétés spécialisées.

GESTION DES DÉCHETS

AGMA met en œuvre une gestion rigoureuse des déchets, visant à minimiser leur impact environnemental. Le cabinet s'efforce de réduire la production de déchets à la source, de promouvoir le recyclage et la valorisation des déchets, et de garantir une élimination responsable des déchets non recyclables, conformément à sa charte de gestion des déchets. Grâce à des processus efficaces et des pratiques durables, AGMA contribue à préserver les ressources naturelles et à protéger l'environnement pour les générations futures.

BILAN CARBONE

Dans le cadre de notre engagement ESG, nous avons mis en place un dispositif rigoureux de collecte des données nécessaires au calcul de notre bilan carbone. Celui-ci couvre notamment la consommation de carburant de la flotte automobile, la consommation d'électricité, les déplacements domicile-travail et professionnels, les déchets ainsi que les émissions liées aux systèmes de climatisation. Afin de réduire notre empreinte environnementale, nous prévoyons l'installation de panneaux solaires sur nos sites dès 2025 pour diminuer notre consommation énergétique. Par ailleurs, un plan de remplacement progressif de la flotte par des véhicules hybrides à faible consommation a été lancé, marquant une étape importante dans notre transition vers une mobilité plus durable.



**ENGAGEMENT
SOCIAL**

PROFIL DU CAPITAL HUMAIN

Au 31 décembre 2024, 179 salariés composent l'effectif d'AGMA dont 98,1 % disposent d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Deux salariés disposent de contrats CDD. Il est à noter qu'à fin 2024, près de 54,2 % de nos collaborateurs ont plus de 5 ans d'ancienneté et 31,3% plus de 12 ans.

INDICATEUR	2022	2023	2024
EFFECTIF GLOBAL	157	169	179
CDI	157	169	177
CDD	0	0	2
ANAPEC	0	0	0
Cadres dirigeants	6	4	4
Cadres	93	109	118
Agents de maîtrise	35	34	35
Employés	23	22	22
Moins de 2 ans	35	41	48
De 2 à 5 ans	29	32	34
De 5 à 12 ans	47	41	41
De 12 à 20 ans	21	31	33
De 20 à 25 ans	6	4	6
De 25 ans et plus	19	20	17

À fin 2024, les femmes représentent 47% de notre effectif. Elles sont pour la plupart des cadres (80% d'entre elles). Par ailleurs, les femmes représentent 57% de l'effectif cadres.

INDICATEUR	2022	2023	2024
PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF GLOBAL			
Part des femmes parmi les Cadres dirigeants	1	0	0
Part des femmes parmi les Cadres	51%	59%	57%
Part des femmes parmi les Agents de maîtrise/Employés	21%	25%	30%
Part de la catégorie Cadres dirigeants chez les femmes	20%	0	0
Part de la catégorie Cadres chez les femmes	80%	82%	80%
Part de la catégorie Agents de maîtrise/Employés chez les femmes	20%	18%	20%

POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DE CARRIÈRE

LE RECRUTEMENT



Le recrutement permet d'enrichir le cabinet de nouvelles compétences au service des missions confiées aux différentes entités.

Une procédure interne formalise et documente les différentes étapes du recrutement. Elle s'articule autour des éléments suivants :

- L'expression et l'analyse du besoin ;
- La détermination du mode de recherche ;
- L'analyse des candidatures ;
- Les entretiens ;
- Le choix du candidat ;
- L'accueil et l'intégration du candidat recruté.

Ces trois dernières années ont connu un rythme de recrutement élevé.

Le taux de démission relatif à ces quatre dernières années tourne autour de 10%, de ce fait, le taux du turnover est dans la moyenne généralement observée.

INDICATEUR	2022	2023	2024
NOMBRE DE RECRUTEMENTS PAR CATÉGORIE	20	32	33
Cadres dirigeants	2	0	0
Cadres	12	24	25
Agents de maîtrise	6	6	5
Employés	0	2	3
NOMBRE DE DÉMISSIONS PAR CATÉGORIE	19	20	16
Cadres dirigeants	1	0	0
Cadres	12	16	11
Agents de maîtrise	5	4	3
Employés	1	0	2

GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) permet d'anticiper les besoins futurs en lien avec notre montée en charge, les changements externes et les évolutions de nos métiers. La GPEC permet en outre de gérer les risques liés à la perte de compétences conséquents aux départs, en retraite notamment.

Cela se traduit par la préparation de la relève sur les postes clés, à même d'accompagner le Cabinet pour atteindre ses objectifs à moyen terme.

Cette GPEC s'inscrit dans une démarche impulsée par notre groupe. A ce titre, une session annuelle dédiée du Comité de Nominations et de Rémunérations d'AGMA examine et valide le plan de relève de la société.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

POLITIQUE SALARIALE

L'ensemble du personnel en CDI perçoit une rémunération fixe payée sur 13 mois. Une rémunération variable annuelle s'y ajoute en fonction des performances individuelles, et tenant compte de l'évolution des résultats de la société. En effet, ce processus est régi par un dispositif d'évaluation annuelle permettant d'apprécier, par les supérieurs hiérarchiques, le degré d'atteinte des objectifs fixés à leurs collaborateurs.

Quant aux cadres dirigeants et cadres suivis, leurs rémunérations fixes et variables, sont décidées par le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR).

PRÉPARATION DE LA RETRAITE

Tous les salariés sous CDI bénéficient du régime de retraite de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) selon le barème suivant :

- Cadres dirigeants, cadres et collaborateurs ayant plus de 15 ans d'ancienneté : part salariale à 6% et part patronale à 7,80% ;
- Les autres collaborateurs : part salariale à 4,50% et part patronale à 5,85%.

En outre, les salariés satisfaisant certains critères d'éligibilité, prédéterminés, bénéficient d'une retraite complémentaire à la CIMR, subventionnée par le Cabinet qui participe à hauteur de 50% de la cotisation globale.

AVANTAGES SOCIAUX

Un ensemble d'avantages sociaux s'adjoignent aux rémunérations fixes et variables. Il s'agit, par exemple :

- Accès aux centres de vacances gérés par la Fondation AL MADA, en contrepartie d'une faible participation au coût réel ;
- Primes ou bons d'achats aux collaborateurs à l'occasion de certaines fêtes et de la rentrée scolaire ;
- Frais d'inscription et d'abonnement aux clubs de sports sont remboursés à hauteur de 50% ;
- Bonification pour les prêts immobiliers ;
- Prise en charge annuellement des frais afférents au pèlerinage (Ahj) et OMRA.

UN DIALOGUE SOCIAL FLUIDE

Les réunions avec les représentants du personnel sont périodiques et les points discutés sont traités au fur et à mesure.

En plus de ces rencontres, l'équipe Capital Humain se tient disponible, en permanence, pour recueillir directement les requêtes sociales des salariés.

ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL PROPICES À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ



MÉDECINE DU TRAVAIL

Un médecin du travail assure les visites médicales obligatoires, mais aussi spontanées, à raison de deux vacations par mois. Ces visites permettent d'apprécier l'aptitude médicale des salariés à leurs postes. Elles donnent lieu obligatoirement à l'établissement de la fiche d'aptitude avec éventuellement des propositions d'aménagement de poste pour le salarié. Les visites obligatoires surviennent à l'embauche, puis dans les 12 mois qui suivent cette visite d'embauche et sont renouvelées au moins une fois par an. À cela, s'ajoutent les visites de reprise après une période de 21 jours pour maladie ou accident non professionnel ou après accident de travail ou maladie professionnelle, après un congé de maternité ou suite à un absentéisme répété. Enfin, les femmes enceintes, les salariés handicapés et les mères d'enfants de moins de 2 ans bénéficient de visites supplémentaires survenant dans le cadre d'une surveillance médicale particulière. Les visites spontanées à la demande de tout salarié au médecin du travail sont naturellement permises.

COUVERTURE SOCIALE ET SÉCURITÉ

AGMA veille à assurer à tous ses collaborateurs une couverture sociale confortable.

Tout le personnel bénéficie de la couverture Maladie, Décès et Incapacité/Invalidité, complétée par une assurance Gros Risques offrant des plafonds élevés de prise en charge en cas d'affections lourdes et coûteuses.

Les cadres ainsi que les convoyeurs gestionnaires Maladie et coursiers motorisés bénéficient de l'assurance Décès Accidentel et Individuelle Accidents, en sus de l'assurance Accidents du Travail couvrant l'ensemble des collaborateurs.

INDICATEUR	2022	2023	2024
Nombre d'accidents du travail	2	3	1

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE NOS MÉTIERS ET DES PRATIQUES MANAGÉRIALES PAR LA FORMATION



La formation est un plan essentiel d'accompagnement des évolutions continues de notre vaste métier et de notre environnement socio-économique. De plus, elle constitue un levier de motivation interne, faisant progresser les compétences des collaborateurs en renforçant leurs acquis tout en les dotant de nouvelles connaissances techniques et managériales.

De ce fait, la formation est un moyen contribuant efficacement à l'accroissement de la compétitivité du Cabinet et à la fidélisation de ses collaborateurs et de ses clients, en attente de conseils et d'expertise.

La politique de formation s'appuie sur une démarche méthodique :

1. Analyse annuelle des besoins
2. Établissement du plan de formation annuel (contenu, cibles, planification)
3. Consultation et choix des organismes de formation/formateurs
4. Mise en œuvre du programme annuel de formation
5. Évaluation des formations (à chaud et à froid)

INDICATEUR	2022	2023	2024
Part des salariés ayant bénéficié d'une formation	13.4%	52%	42.5%

ACTIONS DE FORMATION 2024 : VOLETS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

THÈMES DE FORMATION	OBJECTIFS DE LA FORMATION	NB. DE PARTICIPANTS	NB. DE JOURS
LUTTE CONTRE BLANCHIMENT & FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC-FT)	<ul style="list-style-type: none"> · Connaître le contexte national et international des évolutions légales et réglementaires · Sensibiliser les participants sur l'importance et la criticité du sujet · Avoir une vue d'ensemble sur l'organisation du dispositif de LCB /FT · Identifier les acteurs et les responsabilités des intervenants sur le sujet · Savoir comment mettre en œuvre le dispositif de vigilance et de veille interne · Avoir une vue d'ensemble sur le dispositif de gestion des risques à mettre en place · Connaître les exigences en termes d'identification et de vérification des identités · Cerner les obligations du courtier vis-à-vis de l'ACAPS sur le sujet et les sanctions éventuelles 	28	1 J
PRINCIPES DES ASSURANCES	<ul style="list-style-type: none"> · Appréhender le système assurantiel et l'interaction entre les différents acteurs · Découvrir les mécanismes de fonctionnement de l'assurance 	28	1J
RISQUES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> · Comprendre les garanties de certaines branches généralement greffées aux contrats multirisques (BDM, TRI ...) · Elargir le champs de prospection et persuader les clients, existants ou potentiels, de l'intérêt des garanties. 	17	1J
ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS (DAB)	<ul style="list-style-type: none"> · Connaissance des différentes garanties liées à l'incendie et aux RD · Compréhension du fonctionnement des polices multirisques · Adaptation des garanties aux besoins des clients 	16	1J
ADMINISTRATION SALESFORCE	<ul style="list-style-type: none"> · Comprendre les fondamentaux de Salesforce · Améliorer l'utilisation de Salesforce pour les équipes commerciales et le service client · Configurer et gérer les paramètres essentiels de Salesforce · Explorer les possibilités d'intégration de Salesforce avec d'autres outils 	4	4 J
TECHNIQUES D'ÉVACUATION	Apprendre à s'organiser et adopter les gestes indispensables à l'évacuation d'un bâtiment et de ses occupants.	18	2 J

SOUTIEN AUX ARTISANS MAROCAINS : UNE APPROCHE LOCALE ET CREATIVE

Dans le cadre de l'engagement d'AGMA en faveur du développement durable et de la responsabilité sociale, le cabinet est fier de collaborer avec des artisans marocains talentueux issus des régions du sud et des zones rurales éloignées. AGMA est convaincu que l'artisanat marocain est un vecteur de créativité, d'innovation et de fierté nationale. En travaillant en étroite collaboration avec des sculpteurs, des tisseurs, des ébénistes et des artistes peintres émergents, AGMA vise à encourager les jeunes talents et à miser sur leur potentiel. AGMA apprécie particulièrement la créativité, l'engagement et la fierté dont font preuve ses partenaires artisans, et apprécie de pouvoir travailler avec eux pour promouvoir le Made in Morocco et contribuer à la valorisation de l'artisanat marocain.



ACCOMPAGNER LES CLIENTS ET COMMUNAUTÉS POUR PLUS DE PROTECTION ET DE RÉSILIENCE

AGMA est un acteur majeur de la protection des biens et des personnes, qui souhaite intégrer, encore plus largement, les préoccupations sociales et environnementales dans ses décisions et ses activités.

Les deux grands piliers constitutifs des activités du cabinet sont la protection des actifs et du capital humain des entreprises.

PROTECTION DES ACTIFS DES ENTREPRISES

AGMA est le leader marocain dans la gestion des risques et le courtage d'assurance et de réassurance des entreprises, notamment en assurances dommages dont le cabinet est leader.

Les équipes d'experts et conseillers œuvrent, sans cesse, à faire progresser leurs connaissances des métiers, des expositions aux risques et de leurs secteurs d'intervention pour accompagner efficacement les clients industriels ou dans les services.



PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN DES ENTREPRISES

AGMA agit en tant qu'Assureur Conseil des entreprises pour préserver leur capital humain et le mobiliser en favorisant son engagement. AGMA propose des couvertures adaptées pour les salariés des sociétés clientes en fonction des contraintes et du contexte spécifique de chaque entreprise. Le Cabinet assure toute la gestion de ces polices d'assurance, en partenariat avec les compagnies, tant pour la mise en place des couvertures de protection sociale que pour la mise en œuvre des processus d'indemnisation correspondants.

Comme exemple d'action de support concret sur le terrain, AGMA mène avec ses clients des visites auprès de certaines cliniques et médecins spécialisés pour une meilleure prise en charge des victimes en cas d'accidents du travail.

Nous encourageons par ailleurs, particulièrement dans les secteurs d'activité exposés, la souscription d'une couverture Maladies Professionnelles dans un souci de prévention de situations lourdes en termes de conséquences sociales.

EXEMPLES D' ACTIONS À FORT IMPACT SOCIAL

SERVICE SPÉCIAL AUX RETRAITÉS

AGMA offre, sur demande des entreprises clientes qui le souhaitent, un service spécial pour les retraités. Ces derniers ont la possibilité de se présenter dans un espace qui leur est dédié afin de déposer leurs dossiers Maladie. Pour éviter et anticiper les rejets, les dossiers sont vérifiés, sur place, par les gestionnaires qui apportent toute l'assistance nécessaire aux retraités. Ces derniers ont également la possibilité de payer leurs cotisations Maladie directement au guichet AGMA. L'emplacement du Siège d'AGMA, au centre-ville et proche des différents moyens de transport en commun, est très pratique et apprécié par ces assurés.

ASSURANCE MALADIE AU PROFIT D'AGRICULTEURS

AGMA a négocié un package Assurance Maladie très avantageux pour une importante communauté d'agriculteurs, projet mis en place à la demande d'un client opérant dans le secteur agro-alimentaire. Plusieurs milliers d'agriculteurs et leurs familles bénéficient actuellement de cette couverture. Chaque année, des campagnes de présentation de ce produit sont organisées au niveau des différentes régions du Maroc.



ACCOMPAGNEMENT PAR LA PRÉVENTION

Les notions de risques et d'aléas constituent les fondements de notre métier. Grâce à une démarche dynamique de l'analyse des couvertures, nous procédons à des études actuarielles anticipatives afin de modéliser le risque pour permettre ainsi au client, l'élaboration d'une stratégie d'optimisation. Ainsi, notre département « Prévention » accompagne les clients présentant des risques élevés par un programme de redressement spécifique, étalé sur deux ans. Qu'il s'agisse de risques liés aux accidents du travail, aux biens, aux maladies ou environnementaux, notre équipe « Prévention » accompagne les entreprises clientes jusqu'à la stabilisation du niveau de ces risques en continuant à suivre leur évolution à plus long terme. En outre, un dispositif spécifique aux risques d'accidents du travail est déployé. Il consiste en l'accompagnement des clients à travers les actions de formation nécessaires, visant la maîtrise et diminution de ces risques : formation assurancielle afin de connaître et maîtriser le cadre légal AT, formation sur la procédure de gestion, etc...

ACTIONS DE PREVENTION EN CHIFFRES

- 30 visites de prévention Dommages avec émission de recommandations ;
- Plusieurs études statistiques détaillées et une dizaine de visites de prévention Accidents du Travail / Maladies Professionnelles avec mise en place d'actions de maîtrise du risque pour les clients importants concernés ;
- 12 visites d'audit pré-renouvellement pour vérification de la mise en œuvre des recommandations des réassureurs, relatives aux situations des risques des clients ;
- 15 visites de risques pré-souscription.

EXPERTISE FORTE SUR LES RISQUES DE POINTE

AGMA dispose de compétences éprouvées dans la gestion des risques de pointe. Nous couvrons, à titre d'exemple, la grande majorité des éoliennes du territoire national dans le cadre d'assurances Tous Risques Sauf.

AGMA a été pionnier dans la commercialisation de couvertures « Cyber Risk ».

LE RÉSEAU AGMA POUR PLUS DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de son plan de développement stratégique, AGMA a pris la décision d'étendre sa présence géographique en ouvrant trois agences à Rabat, Tanger et Marrakech en septembre 2019. Ces filiales à 100% ont permis à AGMA de renforcer sa proximité avec les clients et de capitaliser sur les opportunités de développement dans ces régions à haut potentiel.

Par la suite, il a été décidé de réorienter notre stratégie de développement régional en transférant l'agence vers la région Centre-Sud. Cette décision a abouti à l'ouverture d'une nouvelle agence à Agadir en juillet

2024. Cette nouvelle implantation nous permet de mieux servir nos clients actuels et futurs dans la région, tout en renforçant notre présence et notre expertise dans cette zone géographique.

Nos équipes commerciales maintiennent par ailleurs des relations étroites avec les clients à travers le Royaume en leur rendant régulièrement visite pour gérer les dossiers en cours, améliorer la prestation et offrir des conseils personnalisés. Cette approche permet de renforcer la satisfaction client et répondre efficacement à leurs besoins.

PARTICIPATION A L'INITIATIVE D'ENCOURAGEMENT DE L'ENTREPRENARIAT LANCEE PAR LA FONDATION AL MADA

Dans le cadre de l'action responsable et citoyenne, la Fondation Al Mada a identifié parmi les actions : l'accompagnement de startups offrant des services pertinents aux participations du Groupe à travers l'octroi de marchés correspondant à un besoin réel et identifié. L'objectif étant de développer l'axe « Entrepreneuriat » au Maroc. Une

charte de fonctionnement et de collaboration entre les startups et les participations du Groupe Al Mada a été mise en place. AGMA a répondu positivement à cette initiative et a confié plusieurs projets en 2019, 2020 et 2021 à des startups.

CONTRIBUER AUX ACTIONS DE MÉCÉNAT

AGMA contribue aux actions de mécénat du groupe Al Mada à travers une cotisation annuelle à la Fondation Al Mada, association d'utilité publique, qui déploie des projets socio-culturels d'envergure pour le compte du Groupe.

Nous apportons également notre contribution annuelle à l'association Injaz Al Maghrib, créée depuis plus de dix ans à l'initiative du groupe Al Mada. L'association Injaz Al Maghrib soutient l'éducation et l'entrepreneuriat à travers plusieurs programmes complémentaires.





ENGAGEMENT GOUVERNANCE

AGIR SELON LES PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX SOCIÉTÉS COTÉES

En tant que société cotée à la Bourse de Casablanca et en application des dispositions de la circulaire, relative aux opérations et informations financières, de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, AGMA dispose d'un code déontologique ayant pour objectif de définir les règles de conduite applicables aux

personnes initiées ainsi que les règles de traitement des situations de conflit d'intérêts réelles ou apparentes.

On entend par initié, toute personne titulaire, à titre occasionnel ou permanent, d'une Information Privilégiée.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

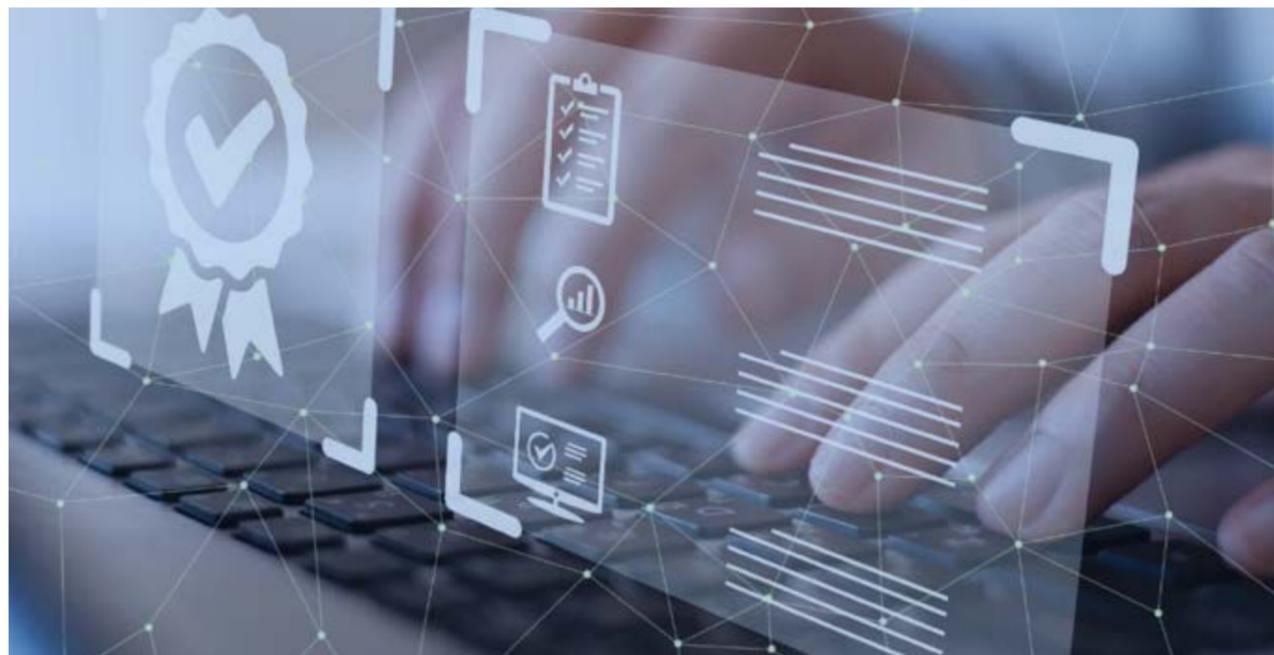
En tant que filiale du groupe Al Mada, AGMA adhère aux valeurs déontologiques du groupe et a inscrit « le Sens de l'Éthique » parmi les quatre valeurs phares autour desquelles s'articule sa culture d'entreprise (la Satisfaction Client, l'Engagement, la Rigueur et le Sens de l'Éthique).

Il s'agit d'une valeur historique forte et partagée par tous les collaborateurs. Elle rejaillit comme attribut marquant au niveau de l'image du Cabinet, tant auprès de ses clients qu'auprès de ses partenaires et non-clients.

AGMA agit en faveur du respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. Ceci se reflète dans sa constante mobilisation dans la

prévention de la corruption et des conflits d'intérêt ainsi que dans le respect des règles de concurrence. En effet, la société accorde une importance capitale à ces sujets en sensibilisant tous ses collaborateurs sur les comportements éthiques à observer au quotidien. Cela concerne les différents niveaux et fonctions de l'entreprise : ordonnateurs de dépenses pour prévenir les risques de corruption liés aux achats, commerciaux en ce qui concerne l'activité de prospection et le soumissionnement aux appels d'offres ainsi que les autres responsables dans le cadre de leurs domaines respectifs.





DISPOSITIF LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC-FT)

Dans le cadre de son engagement en matière de conformité et de prévention des risques financiers, AGMA a mis en place le dispositif LBC-FT conformément à la réglementation en vigueur, à savoir :

- La loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- La circulaire du président de l'ACAPS n° AS/02/19 du 25 septembre 2019 relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux entreprises d'assurance et de réassurance et aux intermédiaires ;
- Les différentes décisions de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) relatives aux déclarations de soupçons et aux obligations incombant aux personnes assujetties, soumises au contrôle de cette autorité.

La responsable qualité et conformité a été désignée comme correspondante principale de l'ANRF afin de remonter à cette dernière toute déclaration de soupçon éventuel et de répondre aux demandes de contrôles des listes communiquées.

Dans le cadre du maintien de la conformité de son dispositif, AGMA organise annuellement une formation de sensibilisation à la LBC-FT à destination de l'ensemble de ses collaborateurs.

Il est important de souligner qu'AGMA, dans le but de renforcer son dispositif de contrôle LBC-FT, procède régulièrement à des vérifications des opérations atypiques ainsi que des dossiers des clients classés à haut risque.

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Le groupe lance régulièrement des appels d'offres et fait bénéficier ses filiales d'un certain nombre de contrats cadres négociés en fonction des volumes achetés par l'ensemble des participations. Il s'agit de contrats « synergies ».

Pour les achats qui ne sont pas concernés par les contrats « synergies », le cabinet recourt à une consultation systématique de plusieurs fournisseurs, exception faite des très petites dépenses, conformément à la procédure interne en vigueur en se basant sur des critères de sélection responsables.

CULTIVER LES VALEURS D'ÉTHIQUE DANS LES RELATIONS COMMERCIALES

PROCÉDURE TRANSPARENTE DE CONTRACTUALISATION

AGMA joue le rôle de Courtier Assureur Conseil, en charge de conseiller les clients pour optimiser leurs couvertures, de consulter le marché et de négocier avec les Assureurs les conditions de garanties adaptées à chaque situation et aux meilleurs tarifs.

AGMA s'attache à ne recruter que des clients présentant un haut niveau de respect des normes de travail et de la législation en vigueur et évite de gérer, dans son portefeuille, les entreprises ne déclarant pas l'intégralité de leurs salariés. En outre, une analyse de solvabilité et d'antériorité des risques est généralement réalisée avant acceptation des nouvelles affaires (à partir des données fournies par l'Assureur tenant). Ces statistiques sont confrontées aux moyennes nationales et servent à la détermination des primes par les compagnies consultées et intéressées. In fine, les contrats d'assurance négociés et contrôlés par AGMA sont soumis par nos équipes à la signature conjointe des compagnies d'assurance et des clients.

En amont, notre processus de recrutement des nouveaux clients se présente de deux façons :

1. Démarche proactive : en proposant les services d'AGMA à une liste qualifiée de prospects, grandes et moyennes entreprises (TPE, TPI), pouvant appartenir potentiellement à tous les secteurs d'activité. Les entreprises dont la réputation est entachée sont écartées dans la phase de présélection,
2. Participation aux appels d'offres et consultations : il s'agit notamment d'établissements publics mais aussi, de nombreuses entreprises dont les procédures imposent le recours à des consultations en assurance. Dans ces cas-là, AGMA soumissionne pour les affaires dont le budget estimatif dépasse un certain seuil et se conforme à la procédure dictée par les documents de l'appel d'offres / consultation.

GRANDE ATTENTION À LA QUALITÉ DE LA RELATION CLIENT

AGMA veille à la satisfaction de ses clients et leur assure un service professionnel, efficace et continu dans le temps. AGMA s'est engagé dès 2008 dans une démarche Qualité, couronnée par une certification ISO 9001 dont nous avons obtenu chaque année le renouvellement depuis. Cette norme internationale définit les exigences relatives au Système de Management de la Qualité, visant à améliorer en continu la performance de l'organisation et la satisfaction des clients.

C'est dans le cadre du système de management de la Qualité ISO 9001 que le cabinet a défini et déployé une procédure de gestion des réclamations à laquelle nous accordons la plus grande importance. Chaque année, une analyse détaillée des sorts des réclamations est présentée lors de la revue de Direction Qualité et permet de mettre en place des actions en vue de poursuivre l'amélioration des processus.

Chaque année, une enquête de satisfaction des clients, entreprises et particuliers, vient confirmer la qualité de notre relation client.

En 2024, 310 clients ont été interrogés, faisant ressortir un taux de satisfaction globale de 84%.

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES DE NOS COLLABORATEURS ET DE NOS CLIENTS

DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX SOCIÉTÉS COTÉES

Dès sa promulgation en 2009, AGMA a pleinement adhéré aux exigences de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et a obtenu les autorisations de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) pour l'ensemble des traitements métiers du cabinet, ainsi que pour la gestion des ressources humaines.

En 2024, dans le but de renforcer sa conformité à la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, AGMA a déployé un dispositif de conformité pour toutes ses activités annexes et a élaboré une feuille de route définissant les actions nécessaires pour se conformer aux bonnes pratiques en la matière.



AMÉLIORER L'EXPERIENCE CLIENT PAR LA DIGITALISATION DES PROCESSUS ÉLIGIBLES

DIGITALISATION DE LA DÉCLARATION DES SINISTRES AUTOMOBILE

Enrichissement et mise en ligne de la nouvelle version du portail Web « Convention Auto Salariés » par la mise en place de la déclaration des sinistres automobile au profit de l'ensemble des clients automobile d'AGMA.

Ce portail est un canal disponible 7J/7 et 24H/24, lui permettant, en plus des fonctionnalités existantes depuis 2020 (simuler un devis et le confirmer), de déclarer son sinistre et sa prise en charge par les services d'AGMA.

DIGITALISATION DES ORDRES D'ASSURANCE TRANSPORT

Digitalisation et intégration automatique des ordres d'assurance maritimes, préparés par les clients, au niveau du Système d'Information Métier. Ce processus a été accompagné par l'instauration de contrôles automatisés, à l'intégration des fichiers,

afin de vérifier les données et de s'assurer de leur cohérence.

Les certificats et les quittances sont générés automatiquement.

LANCEMENT DE PLUSIEURS PROJETS DE LA ROAD MAP DIGITALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route de transformation digitale, AGMA a lancé plusieurs projets dont l'objectif est de :

- Faire évoluer progressivement le degré de maturité digitale d'AGMA en renforçant son image comme Assureur Conseil performant et innovant ;
- Apporter de la valeur ajoutée aux clients grâce à une offre de services digitaux pertinents.

MISE À DISPOSITION DE SELF CARE POUR NOS CLIENTS

Mise en ligne d'un portail à destination de nos clients Corporate pour le suivi d'une façon autonome de leurs contrats et sinistres, des statistiques de leurs couvertures et afin d'interagir avec leurs correspondants au niveau du cabinet.





CONTACT

Douae SBAI
Responsable ESG
d.sbai@agma.co.ma
05 22 48 80 50



L'Assureur Conseil de référence

AGMA S.A. au capital de 20 000 000,00 DH.

Intermédiaire d'Assurances régi par la loi n° 17.99 portant Code des assurances.

Autorisation de l'ACAPS N° C1352RR202381 du 10/02/2023 - RC : 29351 CASA.

📍 102, Rue Abderrahmane Sahraoui - 20 070 Casablanca.

🌐 www.agma.ma

☎ 05 22 48 80 50

✉ contact@agma.co.ma

IMPLANTATION RÉGIONALES

AGMA RABAT :

Avenue Patrice Lumumba, appt N°3, place Piétri, 1^{er} étage - Rabat

☎ 05 37 66 08 08 - ✉ agmarabat@agma.co.ma

AGMA TANGER :

Avenue Beethoven Leonore Office, bureau N°26 - Tanger

☎ 05 39 32 12 97 - ✉ agmatanger@agma.co.ma

AGMA CENTRE-SUD :

Imm. Technopole 1, B332, Imm. E, N°305, 3^{ème} étage, Founty - Agadir

☎ 05 28 23 39 70 - ✉ agmacentresud@agma.co.ma

